



Préfectures contre ministère de la Culture 2 - 0

Le 2 avril 2025

Le poids du ministère de l'intérieur sur les DRAC voire sur l'application des politiques culturelles est souvent pesant, tatillon ou néfaste. Depuis le début de l'année, deux exemples nous montrent, une fois de plus que, face au ministère de l'intérieur, le ministère de la culture perd le match.

En Bourgogne Franche-Comté

A la grande joie des personnels de la DRAC Bourgogne Franche-Comté, la ministre de la Culture **Rachida Dati en visite le 9 janvier 2025** a tenu des propos forts sur le manque de visibilité des services déconcentrés de la culture et sur l'inutilité des préfectures de région par de petites phrases dont elle est coutumière.

Quelques semaines plus tard, le préfet de région exige de prendre en charge directement l'envoi des contrats culturels signés avec les collectivités territoriales sans retour aux services de la DRAC. Est-ce plus efficace ? Cela donne-t-il plus de visibilité à la DRAC ? Bien sûr que non, c'est juste un excès d'autorité pour montrer qui a le pouvoir en région !

Préfecture 1, ministère de la culture 0

En Guyane

Depuis plusieurs années, les services de la Direction des affaires culturelles de Guyane sont absorbés dans une Direction des populations et une sous-direction jeunesse, sports et culture.

Les outils informatiques ainsi que tous les éléments de la vie professionnelle des agents ont été sortis du ministère de la culture et intégrés au ministère de l'intérieur. Évidemment cela ne marche pas et même c'est insupportable, inefficace et les politiques publiques de la culture en souffrent autant que les personnels.

A force de détermination des personnels et de l'intelligence d'une directrice des populations, le préfet en partance en 2024 accepte que la culture sorte en partie du dispositif en devenant une direction à part entière avec le retour de son autonomie informatique.

Et depuis, un nouveau préfet est arrivé et retour à la case départ. Le soutien affiché par la ministre de la Culture pour le retour à une DAC de plein exercice en Guyane reste sans effet face au statu quo maintenu par l'autorité préfectorale. Pourquoi changer quelque chose qui ne marche pas si on y perd du pouvoir. C'est aussi le pari de l'uniformité et de l'inertie et pour l'instant le préfet gagne !

Préfecture 1, ministère de la culture 0.

Cette année nous en sommes donc à un 2 – 0 en faveur du ministère de l'Intérieur, il serait temps qu'il y ait un vrai sursaut de la part du ministère de la Culture.

-pour la gestion de l'interministériel par le Premier Ministre et non par le ministère de l'Intérieur

-pour un ministère de la culture de plein exercice sur tout le territoire français

-pour une culture émancipatrice et fraternelle

**Soyons acteurs de notre avenir,
Syndiquez-vous au SNSD CGT Culture**